

*Accords fiscaux—Loi*

... si Ottawa finit par réduire les paiements de transfert, cela va tout simplement ruiner le système d'enseignement postsecondaire. Ce sera le chaos. Quels que soient les chiffres utilisés, le système va tout simplement se désagréger.

M. Donahoe est un ministre du gouvernement néo-écossais, et il parle du système d'enseignement de sa province. Il s'inquiète de ce qu'il adviendra de l'un des meilleurs systèmes d'enseignement au Canada. Ce ne sont pas des paroles en l'air. Nous devrions écouter les professeurs, les administrateurs de l'Université Dalhousie, et les membres de la communauté universitaire, les étudiants aussi bien que les professeurs. Nous devrions écouter ce que dit Radio-Canada au sujet de la situation à Dalhousie; nous comprendrions que le ministre néo-écossais ne dit pas n'importe quoi, mais parle du fond du coeur et en connaissance de cause, en tant que ministre provincial bien conscient des répercussions qu'aura la mesure à l'étude.

Dans l'intérêt des habitants de cette province, sinon de personne d'autre, j'exhorte le gouvernement à reconsidérer son projet de loi et à ne pas chercher à nous museler.

**M. Neil Young (Beaches):** Je serai très bref, monsieur le Président. Si je comprends bien, les ministériels ont comme principal argument que la réduction de 5 milliards de dollars du financement des programmes établis au cours des cinq prochaines années n'est pas du tout une réduction mais en fait une hausse. Je ne peux absolument pas comprendre comment ils peuvent prétendre que les paiements de transfert réduits de cinq milliards que le gouvernement fédéral verse aux gouvernements provinciaux au titre du régime d'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire seront majorés. Cela est non seulement illogique mais encore incompatible avec les promesses que le parti progressiste conservateur faisait aux Canadiens durant la campagne électorale de 1984. Voici ce que le parti progressiste conservateur disait dans son manuel de campagne au sujet du financement des programmes établis:

Nous reviendrons à la formule de financement de 1977, mais nous ne pouvons pas indemniser les provinces pour les pertes financières qu'elles ont subies en vertu du programme des 6 et 5 p. 100. Nous établirons des consultations régulières avec les provinces comme le prévoit l'accord initial en vue d'arriver à un consensus au sujet des objectifs nationaux dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas consulté les provinces et n'a certes pas donné suite aux promesses qu'il faisait durant la campagne électorale non au sujet seulement de ce programme mais aussi d'une foule d'autres.

Il n'y a qu'un seul député à ma connaissance qui ait parlé de coupures durant le débat. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a déclaré en toute franchise et honnêteté, comme en fait foi le compte rendu du 6 mai à la page 12978:

Il est toujours difficile de défendre à la Chambre ou ailleurs la réduction des contributions en matière de santé...

Voilà donc un député ministériel qui reconnaît que le gouvernement mine la capacité des provinces à respecter leurs engagements en matière d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire. Ce faisant, le gouvernement va nuire à beaucoup de Canadiens qui devraient avoir le même accès à l'assurance-maladie, qu'ils vivent à Terre-Neuve, au Labrador, en Colombie-Britannique ou ailleurs au pays. Au lieu d'avoir accès à des services médicaux de qualité égale dans tout le

pays, les Canadiens vont avoir droit à diverses catégories de soins de santé dépendant de la région où ils habitent et de la capacité de leur gouvernement provincial à offrir ces soins de santé. La même chose exactement va arriver aux jeunes de notre pays, dont beaucoup se verront refuser l'accès à des études supérieures tout simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Cela est contraire à tous les principes débattus au Canada depuis bien des années. L'accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité est fondamental dans notre forme de démocratie.

Je sais que mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) est pressé, comme nous tous d'ailleurs; pour lui céder la parole, je vais donc conclure ici mes observations en disant simplement que ce que le gouvernement est en train de faire est le comble de l'hypocrisie et qu'il va le payer aux prochaines élections.

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Beaches (M. Young) qui, comme d'habitude, a montré qu'il connaissait fort bien le sujet à l'étude. Ce qui est plus important encore, je souscris entièrement à l'essentiel de ses observations. Je dois dire que c'est plutôt remarquable, compte tenu des positions défendues par d'autres députés de son caucus.

Le projet de loi C-96, ou Loi modifiant la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, est très important. Il est très important de par la façon dont le gouvernement agit. Il est important étant donné la façon dont il traite ses diverses provinces et, en particulier, leurs habitants.

• (1630)

J'aimerais poser la question suivante: avons-nous affaire à un gouvernement ouvert? On ne peut y répondre que par la négative. En examinant une mesure législative aussi importante que le projet de loi C-96, on aurait espéré que le gouvernement jugerait bon de ne pas invoquer la clôture mais qu'il permettrait la tenue d'un grand débat libre à propos des effets néfastes qu'aura sur les provinces cette mesure législative. Malheureusement, ce n'est pas ce qu'a choisi de faire le gouvernement. Il a préféré clore le débat en utilisant la mesure la plus draconienne que le Parlement ait vue depuis longtemps, à savoir la clôture.

Je vois à votre expression que vous aussi, monsieur le Président, êtes déçu de la façon dont se sont comportés les ministériels lorsqu'il s'agit de la transparence du le gouvernement. La franchise et la stabilité ne caractérisent certainement pas l'initiative prise par le gouvernement avec le projet de loi C-96.

La mesure à l'étude aura pour effet de priver les provinces de fonds réservés à des nécessités. Par nécessité, j'entends les services de santé et les services assurés par les établissements d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement s'évertue peu à peu à transférer aux provinces le déficit national. Je ne trouve pas juste que l'on amène maintenant les provinces à modifier le budget prévu pour deux secteurs sans doute les plus importants de l'économie.